

Inscription Médiévale Montbrun les Bains

samedi 3 & dimanche 4 Mai

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception du règlement de l'emplacement + chèque de caution.

Si votre candidature est retenue, un e-mail vous sera adressé pour confirmation inscription définitive.

Pour l'étude de votre dossier, merci de compléter ci-dessous et de joindre impérativement :

- dossier de préinscription rempli et signé + règlement du marché
- attestation d'activité professionnelle attestant votre statut artisan, producteur, Kbis, RM...
- attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la date de l'évènement
- par mail 3 photos de votre échoppe + produits + exposant en costume médiéval
- chèque caution 130€ + Chèque de participation à l'ordre de REGIE Montbrun les Bains**
- Pour les restaurateurs : photocopie HACCP + formulaire à compléter

Nom de l'entreprise :

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone@.....

Site internet / facebook :

Vous êtes : Producteur Artisan Revendeur Restaurateur

Type de produits (mention obligatoire) :

.....
.....
.....

Démonstration et transmission du savoir-faire seront appréciées.

Que proposez-vous ? Avec quels moyens ? (Animation / matériel pédagogique, ...)

.....
.....

Pour la promotion sur notre site internet, merci de nous décrire votre activité de façon attractive.

.....
.....
.....

TARIFS EMPLACEMENTS POUR 2 JOURS : 13 € le mètre linéaire (minimum 3m)

Forfait Électricité : 15€ (500w) – 20€ (1000w) – 25€ (1500w) – 30€ (2000w) – 40€ (3000w)

STAND : LONGUEUR PROFONDEUR HAUTEUR :

Puissance appareils électriques : Watts – pensez à votre enrouleur !

Merci de nous indiquer où vous pensez dormir :

Dans mon véhicule, espace de stationnement pour commerçants Dans mon stand Autre

Convention de participation du marché

Afin que l'installation de chacun se passe au mieux, nous vous demandons de lire attentivement le règlement du marché dont nous vous rappelons ici quelques consignes.

PREAMBULE

La Mairie de Montbrun les Bains, ci-après dénommé « l'organisateur », organise le **samedi 3 et dimanche 4 mai 2025**, une foire médiévale ; cette manifestation étant destinée à retrouver l'esprit médiéval du village. Que les artisans intéressés à ce partenariat ont pour objectifs d'animer ce marché artisanal et touristique. La recherche de la qualité dans le respect de l'époque médiévale est une préoccupation prédominante. Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Le présent règlement définit les modalités de participation au marché thématique lié à cette manifestation.

Nous privilégions les artisans et producteurs. Les candidatures retenues concerneront des activités en lien avec le moyen-âge : Producteurs, métiers ancestraux, artisans d'art, littérature et musique...

Nous faisons tout pour que cette journée devienne une fête incontournable, et continuons à communiquer le plus possible (presse, radios, réseaux sociaux ...). Une décoration médiévale est exigée pour tous les stands et une tenue d'inspiration médiévale obligatoire pour l'exposant.

1 – INSCRIPTIONS & ADMISSIONS

L'exposant se doit d'être en conformité avec la réglementation. Les demandes d'inscription doivent être adressées à la **Bibliothèque Municipale Montbrun Evènements, 15 rue l'Autin 26570 Montbrun les Bains**. Elles seront examinées par l'organisateur qui se prononcera de façon définitive et pourra les refuser si elles ne correspondent pas aux objectifs et engagements de la manifestation. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les chèques seront renvoyés ou détruits. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans chaque catégorie d'activités.

2 – TARIFS & CAUTION

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement intégral des frais de participation ainsi que d'un chèque de **caution de 130€**, à établir à l'ordre de **REGIE de Montbrun les Bains**.

Tout manquement de l'exposant à réaliser ce paiement entraîne l'annulation de plein droit de son inscription. Les frais de participation ne seront encaissés qu'après la manifestation et les chèques de caution seront restitués au terme du marché avec la facture de participation, **sauf manquement constaté au présent règlement.**

13 € le mètre linéaire (minimum 3m)

Forfait Électricité : 15€ (500w) – 20€ (1000w) – 25€ (1500w) – 30€ (2000w) – 40€ (3000w)

Les tarifs s'entendent pour les 2 jours de la manifestation.

3 – ORGANISATION & EMBLEMES

Annulation : L'organisateur accepte toute annulation par l'exposant de son inscription, **avant samedi 26 avril**. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Au-delà du terme fixé ci-dessus, les sommes (inscription + caution) resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure, tel que défini par le droit Français.

Stands : Les emplacements ne sont pas couverts, Ils sont délimités par traçage au sol et numérotés.

La foire médiévale se situera dans le parc de l'Anary aux abords du village médiéval. Le sol est plat, les stands seront placés dans l'herbe rase le long des allées.

A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries. Les participants doivent apporter leur propre matériel d'exposition. L'électricité est réservée aux besoins des restaurateurs en priorité (3000w max), animations, ou demande spécifique.

Les exposants pourront bénéficier de l'électricité pour leur éclairage en nocturne (Samedi jusqu'à 21h) sur demande. Il n'y aura pas de gardiennage assuré sur le site la nuit.

Les exposants seront placés samedi matin de 7h à 9h. Vendredi accueil possible sur demande l'après-midi.

Les emplacements devront être débarrassés de tous produits, matériels, déchets, à 19h au plus tard. Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand **pendant toute la durée d'ouverture** du marché au public, tout manquement au présent règlement entraînera la non-restitution de la caution et son encaissement par l'organisateur. Tout emplacement vacant à 9h le samedi sera considéré comme libre. **Aucun véhicule ne sera admis sur le marché.** Les emplacements sont librement répartis par l'organisateur de façon à assurer, dans la cohérence de la manifestation et dans la mesure du possible, un équilibre dans la variété des produits proposés. L'emplacement, attribué unilatéralement, ne peut donner lieu à aucune réclamation ou recours. Tout exposant refusant l'emplacement qui lui a été défini est de fait exclu de la manifestation et cela sans remboursement aucun. Son emplacement peut être attribué à un autre exposant.

La participation aux manifestations les années précédentes n'entraîne pas de priorité pour l'attribution d'un emplacement déterminé, ni l'acceptation du dossier de candidature.
Aucun artisan ne sera admis le jour J si son inscription n'a pas été validée au préalable.

Tenue des stands et présentation : l'exposant doit assurer une présentation et une décoration de son étalage dans le même style, **esthétique et attractive** Tous objets ou appareillages anachroniques seront cachés. Tout commerçant participant est tenu de revêtir un costume en rapport avec l'époque médiévale : IMPERATIF !

4 – HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC

La manifestation et le marché sont ouverts à tous, **l'entrée au public est gratuite.**

Ouverture du marché au public samedi 3 mai 2025 de 11h jusqu'à 21h (et plus tard pour ceux qui le désirent), 21h : horaire du concert nocturne.

Le dimanche ouverture au public de 10h à 18h.

5 – OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Les exposants sont tenus de respecter la délimitation et le numéro de l'emplacement qui leur est attribué le samedi matin.

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux arbres, aux installations publiques ou les objets exposés seront évalués par les services techniques de la commune et mises à la charge de l'exposant.

Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier, les règles concernant l'information et l'affichage des prix en euros.

6 – DROITS A L'IMAGE

Le participant déclare céder, pour le monde entier, à titre non exclusif, à titre gracieux et pour une durée illimitée les droits de reproduire, adapter, modifier, tronquer et diffuser la/ les photographie(s)/images sur lesquelles il détient personnellement un droit à l'image ou a le pouvoir d'exercer un tel droit, ce, par tout moyen et notamment numérique et sur tout support, dans le domaine d'activité concerné, c'est-à-dire la promotion des événements.

7 - ASSURANCES

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des préjudices causés par les produits vendus mais également en cas de vol, de perte et d'altération quelconque pendant la durée de la manifestation. Il est donc indispensable que vous vous munissiez d'une copie de votre responsabilité civile.

8 – CAS DE FORCE MAJEURE

Dans le cas où, pour une raison de force majeure telle que définie en droit français, la manifestation ne devait pas avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou dédommagement aux organisateurs.

Je, soussigné(e),, sollicite un emplacement pour la « Fête Médiévale de Montbrun les Bains » le Week-end du 3 & 4 mai 2025.

J'ai pris connaissance et m'engage à respecter intégralement le règlement intérieur.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter : 04 75 28 82 98

Isabelle bibliotheque@montbrunlesbains.com

Fait à

Le

Signature